

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 384)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF131

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 3

I. – Après le mot :

« montant »

insérer les mots :

« de la fraction ».

II. – En conséquence, remplacer le mot :

« affecté »

par le mot :

« affectée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.